



Notre réf.: 838x576e3/as
Votre réf.:

Ville d'Esch-sur-Alzette
Monsieur le Bourgmestre
B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Luxembourg, le 17 mai 2021

Objet : Suspension de paiement de la taxe pour les terrasses de consommation pour l'année 2021
Délibération du conseil communal du 19 mars 2021

Monsieur le Bourgmestre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en annexe ampliation de l'arrêté grand-ducal du 12 mai 2021 portant approbation de la délibération du 19 mars 2021 aux termes de laquelle le conseil communal de la ville d'Esch-sur-Alzette a suspendu le paiement de la taxe pour les terrasses de consommation pour l'année 2021.

Par ailleurs, j'approuve la délibération du 19 mars 2021 en vertu de l'article 106 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

Ladite délibération reste encore à être publiée en due forme et à être reproduite en 1 exemplaire muni du certificat de publication, après quoi il en sera fait mention au Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma parfaite considération.

La Ministre de l'Intérieur

 Secrétariat Général
Patricia GONCALVES
20/05/2021


Taina Bofferding



Nous Henri,
Grand-Duc de Luxembourg,
Duc de Nassau,

Vu l'article 105 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur le rapport de Notre Ministre de l'Intérieur et après délibération du Gouvernement en Conseil ;

Arrêtons:

Art. 1^{er}. - Est approuvée la délibération du 19 mars 2021 aux termes de laquelle le conseil communal de la ville d'Esch-sur-Alzette a suspendu le paiement de la taxe pour les terrasses de consommation pour l'année 2021.

Art. 2. - Notre Ministre de l'Intérieur est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Palais de Luxembourg, le 12 mai 2021

(s.) Henri

La Ministre de l'Intérieur,
(s.) Taina Bofferding



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 12 mars 2021

Convocation des conseillers :
le 12 mars 2021



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 19 mars 2021

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Christian Weis, Echevins, Vera Spautz, Luc Majerus, Bruno Cavaleiro, Daliah Scholl, Luc Theisen, Catarina Simoes, Laurent Biltgen, Stéphane Biwer, Ben Funck, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Jean Tonnar, Mike Hansen, Mandy Ragni, Line Wies, Jeff Dax, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 9.1. Taxes sur les terrasses ; exemption pour l'exercice 2021 ; décision

Vu sa délibération du 28 septembre 2007 relative aux taxes pour panneaux publicitaires, étalages, comptoirs, échoppes, guichets, kiosques, roulottes, appareils automatiques, terrasses, surfaces d'exposition de marchandises, bacs à fleurs et autres installations sur et en bordure de la voie publique, et notamment son article 5;

Vu le règlement communal du 24 septembre 2010 concernant l'établissement d'étalages, de terrasses ou d'autres installations sur et en bordure de la voie publique;

Considérant qu'en raison des mesures prises par le gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19, les cafés et restaurants ont dû fermer en novembre 2020 et n'ont pas pu rouvrir à ce jour; que les cafetiers et restaurateurs risquent de ne pas pouvoir pleinement exploiter leurs commerces respectifs pendant l'année 2021;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures pour soulager financièrement lesdits commerçants;

Après délibération, sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

**décide
à l'unanimité**

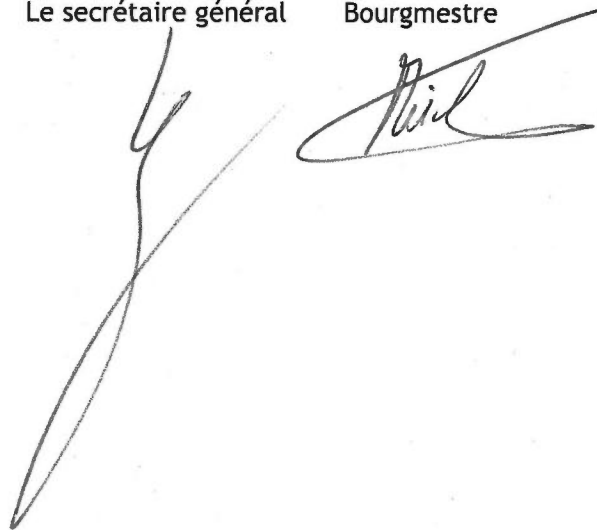
d'exempter pour l'exercice 2021 les contribuables concernés du paiement de la taxe sur l'établissement d'une terrasse de consommation.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le 28/04/2021
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général Bourgmestre

Two handwritten signatures in black ink. The signature on the left is a stylized, vertical signature, likely belonging to the Secretary General. The signature on the right is a more horizontal, cursive signature, likely belonging to the Mayor.